Informations de base

2002/2034(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Politique de l'emploi: stratégie européenne pour renforcer la dimension locale **Subject** 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	SCHMID Herman (GUE /NGL)	04/12/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	BASTOS Regina (PPE-DE)	22/01/2002

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/11/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0629	Résumé
27/02/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/05/2002	Vote en commission		Résumé
28/05/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0214/2002	
04/07/2002	Décision du Parlement	T5-0373/2002	Résumé

04/07/2002	Débat en plénière		
04/07/2002	Fin de la procédure au Parlement		
12/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2034(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/15931

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0214/2002	28/05/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0373/2002 JO C 271 12.11.2003, p. 0382-0593 E	04/07/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0629	06/11/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0453/2001 JO C 192 12.08.2002, p. 0045	13/03/2002	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0518/2002 JO C 149 21.06.2002, p. 0026	24/04/2002	

Politique de l'emploi: stratégie européenne pour renforcer la dimension locale

2002/2034(COS) - 06/11/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un document visant à renforcer la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE). CONTENU : Ce document d'orientation propose diverses manières de développer l'emploi au niveau local et présente des mesures permettant de tirer parti de l'expérience acquise et de promouvoir le transfert de bonnes pratiques au niveau européen. En effet, les individus et les organisations qui jouent un rôle dans

l'identification de nouveaux besoins économiques et sociaux au sein de leurs collectivités locales possèdent un savoir-faire très précieux, auquel la Commission entend donner un plus grand retentissement. Elle est convaincue que les autres institutions communautaires l'épauleront dans cette tâche, notamment le Parlement européen, qui a fait part du grand intérêt qu'il porte à la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi et du soutien qu'il lui apporte. La communication est adoptée dans le contexte de la campagne "Agir au niveau local pour l'emploi", qui a mis en lumière l'opportunité de renforcer la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi et de la résolution adoptée en 2000 par le Parlement européen sur cette communication (se reporter à la fiche de procédure COS/2000/2275) ainsi que du Livre blanc de la Commission sur la gouvernance européenne. Il apparaît ainsi que pour améliorer la performance dans le domaine de l'emploi, il faut une participation accrue des niveaux régional et local, en coopération avec les autorités nationales. Dans ce contexte, la Commission a l'intention d'encourager : a) la diffusion des bonnes pratiques concernant le développement local de l'emploi entre les États membres et au sein de ceux-ci, b) l'élaboration, chaque fois que cela sera possible, de stratégies locales pour l'emploi compatibles avec les plans d'action nationaux pour l'emploi des États membres. Le développement local concerne non seulement l'emploi, mais aussi, entre autres, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'insertion sociale, le développement économique, l'innovation et la société de l'information. C'est pourquoi une évaluation dans ce domaine est également envisagée en vue de l'élaboration de la politique future. La Commission estime également que le développement de la dimension locale de la SEE requiert non seulement une volonté politique, mais aussi une sensibilisation aux meilleures pratiques. Dans ce contexte, des outils appropriés, comprenant un site Internet spécifique ainsi que des actions de recherche et de mise en réseau, seront mis en place prochainement. La communication insiste également sur l'expérience acquise dans ce domaine. À cet égard, une large place est offerte aux possibilités ouvertes par les Fonds structurels, en particulier l'initiative communautaire EQUAL et les actions innovatrices au titre du FSE et du FEDER. Enfin, la Commission insiste sur l'égalité entre les hommes et les femmes et souligne dans sa communication que c'est au niveau local que les mesures ayant trait à l'égalité entre les hommes et les femmes peuvent être le plus efficace. C'est pourquoi, la Commission veillera à ce que les femmes soient à la fois des acteurs et des groupes cibles dans les stratégies locales pour l'emploi dans ces prochaines initiatives. À noter que la Commission propose d'organiser, au début de 2003, un forum sur le développement local, dans lequel toutes lesparties concernées, y compris celles des pays candidats, auront la possibilité d'échanger expériences et informations et de renforcer la dimension locale de la SEE.

Politique de l'emploi: stratégie européenne pour renforcer la dimension locale

2002/2034(COS) - 04/07/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Herman SCHMID (GUE/NGL, S) sur la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi, le Parlement européen se félicite de la communication de la Commission et insiste sur la nécessité de l'intégration des différents niveaux des marchés du travail et d'un processus "bottom-up" dans la stratégie européenne pour l'emploi. Il souligne la nécessité d'associer les plans d'action nationaux et les plans d'action locaux pour l'emploi en établissant des liens étroits entre eux. Rappelant la responsabilité capitale des autorités publiques pour élaborer des stratégies locales pour l'emploi en étroite coopération avec les ONG, les syndicats, la société civile, etc., le Parlement invite la Commission et les États membres à prendre des mesures propres à mieux coordonner les politiques et instruments communautaires pertinents en coopération avec les autorités locales. Le Parlement suggère une série d'initiatives dans ce contexte notamment vis-à-vis des femmes en vue de soutenir l'esprit d'entreprise féminin, mais aussi en vue de promouvoir l'économie sociale, particulièrement efficace au niveau local. Plus concrètement, le Parlement demande que la stratégie locale pour l'emploi comporte la mise en place d'un ensemble complet de mesures et d'un plan d'action qui inclue une analyse des ressources et des besoins ainsi que l'identification des acteurs potentiels, la coordination de leurs actions et la fourniture d'une formation et d'une information appropriées. Il invite également la Commission à prendre de nouvelles initiatives permettant de promouvoir l'échange d'expériences positives au niveau local entre les acteurs locaux et régionaux dans l'ensemble de l'Europe en vue de la croissance de l'emploi. Le Parlement rappelle l'importance des programmes d'apprentissage tout au long de la vie pour les objectifs locaux de l'emploi et propose une étroite coopération avec les institutions locales en charge de l'éducation. Il confirme que les Fonds structurels et sociaux, les initiatives et les programmes communautaires constituent une aide importante pour les projets d'emploi locaux/régionaux et insiste tant sur la nécessité de soutenir la planification à long terme et les processus de développement continus que sur la nécessité de simplifier les procédures de demande et les dispositions relatives à la gestion des projets. Il se dit également favorable à une représentation plus forte des partenaires sociaux au niveau local et demande que soit régulièrement examiné, sur le plan national, dans quelle proportion ces partenariats sont créés. Le Parlement insiste pour que des mesures spécifiques soient prises en vue de renforcer la cohésion interrégionale et sociale. Critiquant la position de la Commission qui refuse de mettre en oeuvre la ligne budgétaire B5-503 ("actions préparatoires en faveur de l'engagement local pour l'emploi"), le Parlement soutient la proposition d'organiser un forum consacré au développement local en 2003 avec une large participation de tous les acteurs concernés. Il invite la Commission à examiner s'il conviendrait qu'un tel forum se réunisse chaque année. Le Parlement rappelle que la stratégie locale pour l'emploi doit pouvoir s'appliquer aux PECO et estime que la communication de la Commission accorde trop peu d'attention aux problèmesspécifiques de certains groupes de femmes (femmes migrantes, demandeuses d'asile, réfugiées politiques) et attend dès lors la mise en oeuvre de politiques spécifiques pour ces dernières. Enfin, le Parlement invite la Commission à renforcer la consultation avec le Comité des régions et le CES en vue d'efforts communs pour améliorer et démocratiser le processus communautaire pour l'emploi.